

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT

2023



SOMMAIRE

Préambule	2
------------------	----------

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM	3
--	----------

1) Le territoire desservi	3
2) La gestion des services d'eau et d'assainissement	4
3) Les événements marquants de l'année	5

B. INDICATEURS TECHNIQUES	8
----------------------------------	----------

1) EAU POTABLE	8
-----------------------	----------

1.1. Chiffres clés	8
1.2. Patrimoine	8
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	14
1.4. Volumes produits et distribués	14
1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes	16
1.6. Qualité de l'eau distribuée	19

2) ASSAINISSEMENT	20
--------------------------	-----------

2.1. Chiffres clés	20
2.2. Patrimoine	20
2.3. Nombre d'abonnés et population desservie	24
2.4. Performance des ouvrages d'épuration	25
2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	29
2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif	29

C. INDICATEURS FINANCIERS	30
----------------------------------	-----------

1) Prix de l'Eau	30
2) Compte administratif 2022	32
2.1. Budget Eau Potable	32
2.2. Budget Assainissement	33
2.3. Budget Principal	35

PREAMBULE

Chiffres Clés

- ✓ 14 communes
- ✓ 7033 abonnés
- ✓ 14 572 habitants desservis
- ✓ 435 km de réseaux
- ✓ 83,4 % de rendement
- ✓ 12 stations d'épuration
- ✓ 813 874 m³ vendus
- ✓ 98,1 % de conformité de l'eau distribuée
- ✓ 4,31 à 5,04 € ttc /m³

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses décrets d'application (n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 et n° 2007-675 du 2 mai 2007) précisent les modalités et les délais de présentation du rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

Ce rapport, destiné à l'information des usagers, est présenté par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au 30 septembre de l'année N+1.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) possède les compétences eau potable (production et distribution) et assainissement (eaux pluviales, eaux usées et systèmes d'épuration) depuis sa création en 1992.

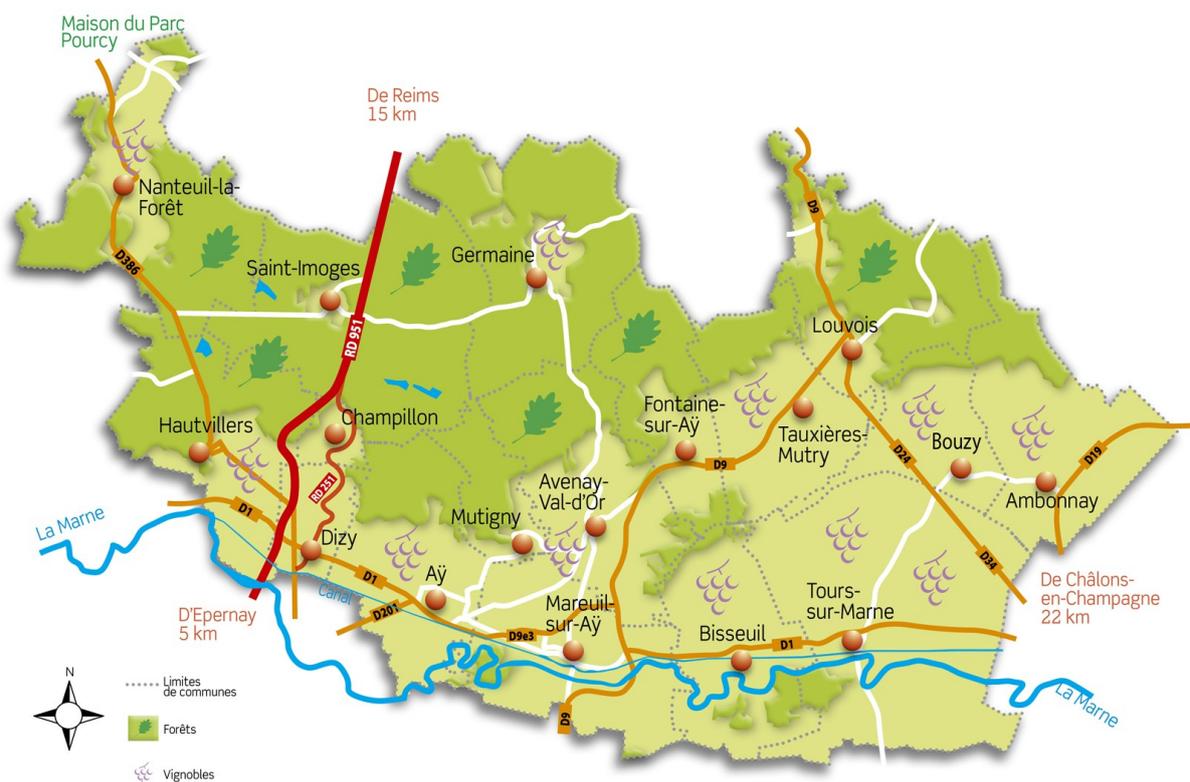
Les services sont gérés en délégation, par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.

Les données exposées dans le présent rapport sont issues d'une part du service eau-assainissement de la Communauté de Communes et d'autre part des rapports annuels fournis par le délégataire, conformément aux obligations de la loi Sapin du 29 janvier 1993 et de la loi Mazeaud du 08 février 1995. En effet, en vertu de ces dispositions, tout délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM

1) Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, créée en 1992, compte 14 communes : Ambonnay, Avenay Val d'Or, Aÿ-Champagne (Aÿ/Bisseuil/ Mareuil-sur-Aÿ), Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne et Val-de-Livre (Louvois /Tauxières-Mutry).



Territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Il est à noter l'existence de 2 communes nouvelles sur le territoire : Aÿ-Champagne (fusion des communes d'Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil) et Val-de-Livre (fusion des communes de Louvois et Tauxières-Mutry).

Ce territoire représente une population de 14 572 habitants :

	Population totale (INSEE 2021)	Communes	Population totale (INSEE 2021)
Ambonnay	983	Germaine	548
Avenay Val d'Or	1 001	Hautvillers	660
Aÿ-Champagne	5288	Mutigny	203
Bouzy	863	Nanteuil la Forêt	302
Champillon	514	Saint Imoges	355
Dizy	1514	Tours-sur-Marne	1395
Fontaine sur Aÿ	330	Val-de-Livre	616
		TOTAL	14 572

2) La gestion des services d'eau et d'assainissement

L'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et des équipements qui s'y rattachent (usines de production, usines de traitement, etc...) fait l'objet de délégations par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.



Le pilotage de ces contrats est assuré au sein de la CCGVM par un ingénieur eau-assainissement également en charge des dossiers d'investissement.

Les nouveaux contrats de concession négociés en 2019 sont entrés en vigueur le 01/01/2020 pour le contrat d'eau potable et le 01/01/2021 pour le contrat Assainissement.

Service d'Eau potable :

- Contrat principal (01/01/2020 au 31/12/2031)
- Contrat de Nanteuil-la-Forêt (ex Syndicat du Rouillat) (01/11/2008 au 31/10/2028)

Service d'Assainissement :

- Contrat principal (01/01/2021 au 31/12/2028) avec intégration du contrat de Louvois depuis le 01/01/2023

Point Accueil Consommateurs Epernay

**2, avenue du Vercors
CS 20177
51206 EPERNAY CEDEX**

**Du Lundi au Vendredi
de 14H00 à 16H00
Le matin sur rendez-vous**



3) Les évènements marquants de l'année

✓ Intégration des équipements du Syndicat du Brunet

Le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Vallée du Brunet, composé des communes de Fleury-la-Rivière, Romery et Hautvillers, n'ayant plus d'utilité, a été dissous au 19 janvier 2023.

Ses installations ont été reprises par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (pour les communes de Fleury-la-Rivière et Romery) et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (pour la commune d'Hautvillers), exerçant toutes deux la compétence production et alimentation en eau potable sur leur territoire.

Le transfert de ces installations au patrimoine du contrat avait été anticipé à la rédaction du contrat initial (2 réservoirs, 1 station de reprise et 4,6 km de canalisations).

Cette intégration a donc fait l'objet d'un avenant technique au contrat, sans surcoût financier.

Une convention de vente d'eau en gros a également été signée avec la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne pour l'alimentation des communes de Fleury-la-Rivière, Romery et Cormoyeux par la CCGVM.

✓ Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Tours-sur-Marne

La Communauté de Communes a terminé en 2023 la reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne.

D'une capacité de 2100 eh et dotée d'un bassin d'orage de 350 m³ elle permet désormais de respecter les normes de rejet au milieu naturel et de limiter fortement les déversements d'effluents bruts en temps de pluie.

Les travaux ont été réalisés par la société SOURCES avec comme sous-traitants principaux SYSTEME WOLF pour le génie civil et Martins TP pour les VRD. Le bureau d'études GLS a assuré la maîtrise d'œuvre de l'opération.



Le montant total du projet (études et travaux) est de 2 197 140 € HT. Des subventions ont été apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Etat (DETR) et le Département à hauteur de 60% au total.

Les travaux auront duré 22 mois au total (en incluant 6 mois d'arrêt de chantier) et la mise en eau a eu lieu fin avril 2023. L'inauguration a eu lieu le 17 octobre 2023.

✓ Etudes diagnostiques de systèmes d'assainissement

La réglementation impose la réalisation d'un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Pour les systèmes supérieurs à 2000 eh, un diagnostic permanent devra être mis en place.

Les objectifs de ces études sont de réaliser un état des lieux de l'assainissement sur la commune, d'évaluer les charges hydrauliques et polluantes collectées par les réseaux par une campagne de mesures et des investigations complémentaires et enfin d'établir un programme de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement des réseaux et d'adapter l'outil de collecte/épuration aux développements futurs. Elles sont financées à 50% par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, une première étude a été réalisée par SOGETI sur les systèmes de **Bisseuil, Germaine et Tours-sur-Marne** en 2017-2018.

En 2019-2020 a eu lieu l'étude diagnostique du système d'assainissement d'**Ambonnay** par le bureau d'études IRH. L'échéancier de travaux de mise en conformité a été approuvé par délibération en date du 16 juillet 2020 et a permis de lever la mise en demeure (arrêté préfectoral du 27 février 2018 mettant en demeure la CCGVM de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement).

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station dépuratoire a été attribué au bureau d'études CEREG. Le marché de travaux doit être lancé en 2024.

Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure concernant le système d'assainissement de Fontaine-sur-Aÿ en date du 10 décembre 2019, l'étude diagnostique des communes d'**Avenay-Val-d'Or et Fontaine-sur-Ay** a été réalisée en 2021-2022 par le bureau d'études AMODIAG pour un montant de 84 810,30 € HT.

L'échéancier des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'une délibération en date du 07/04/2022. La solution retenue est un raccordement de la commune de Fontaine-sur-Aÿ au système d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or. Le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Enfin, en 2022 a démarré l'étude du système d'Assainissement d'**Ay-Mareuil-Mutigny** avec le bureau d'études VERDI pour un montant de 163 460 €, financée à 80% par l'Agence de l'Eau.

Elle permettra la mise en place du diagnostic permanent, la réalisation de l'étude RSDE à l'amont (Micropolluants) et la mise à jour du zonage d'assainissement.

Un marché sera prochainement lancé pour l'étude diagnostique et zonage d'assainissement du système d'assainissement de Bouzy. Le dossier de déclaration loi sur l'eau sera également remis à jour.

✓ **Réhabilitation/création de réseaux Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable**

En lien avec les travaux de voirie et d'embellissement de ses communes membres, la Communauté de Communes effectue régulièrement des travaux de réhabilitation, de renforcement ou d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

C'est au total 581 mètres de réseaux d'eau potable, 320 mètres de réseaux d'eaux usées et 354 mètres de réseaux d'eaux pluviales qui ont été créés ou réhabilités en 2023 (hors branchements).

Au cours de l'année, la Communauté de Communes a participé aux travaux suivants :

COMMUNE	Emplacement des travaux	Nature des travaux* /linéaire	Maîtrise d'œuvre	Entreprise	Montant total opération HT (part CCGVM)
BOUZY	Rue Charles de Gaulle	EP (45 ml) AEP (250 ml)	OVIA	SMTP	143 115 €
CHAMPILLON	Rue Pasteur (2022-2023)	EU (320 ml) AEP (331 ml) EP (274 ml)	TPFi	MARTINS TP	609 220 €
TOURS-SUR-MARNE	RD1 - RD19	EP (35 ml)	VRD Partenaires	SMTP	16 666 €

* EU = assainissement eaux usées, EP = assainissement eaux pluviales, AEP = adduction d'eau potable

Les dépenses mandatées au cours de l'année sont présentées dans le chapitre « indicateurs financiers ».

Le taux moyen de renouvellement des réseaux correspond au pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau (calculé sur les 5 dernières années) par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Pour le réseau d'eau potable il est de 0,5% en 2023. Le taux moyen national est de 0,87%.

Pour les réseaux de collecte des eaux usées il est de 0,34%. Le taux moyen national est de 1,2%.

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1) Eau Potable

1.1. Chiffres clés

- **7 033** abonnés
- **2** installations de production
- **17** réservoirs pour une capacité totale de stockage de **8 485 m³**
- **224** km de canalisations
- **7 301** branchements
- **83,4 %** de rendement de réseau
- **976 413 m³** prélevés
- **82 708 m³** achetés à d'autres collectivités
- **779 498 m³** vendus et **34 376 m³** vendus à d'autres collectivités

1.2. Patrimoine

✓ Les installations de production

La CCGVM dispose de 2 installations de production en fonctionnement et 1 à l'arrêt.

Installations de production	Capacité de production (m³/j)
Installation de production d'AY MAREUIL (Captage de BISSEUIL)	4 000
Forage de TAUXIERES-MUTRY	2400
<i>Pompage de MARMANT à AVENAY VAL d'OR À L'ARRÊT</i>	900
Capacité totale	7 300 m³/j

Suite à la mise en place des 2 interconnexions sur la ressource de BISSEUIL, plusieurs installations de production ont été mises à l'arrêt.

La pollution aux hydrocarbures du captage de Marmant à Avenay-Val-d'Or a également entraîné sa mise à l'arrêt en janvier 2011. Les expertises techniques ont montré que la ressource pourrait être remise en service. La remise en état des installations ainsi que la remise en service ont été prévues dans le nouveau contrat de concession avec VEOLIA.

On dénombre également 5 installations de reprise et 9 surpresseurs.

✓ Les réservoirs

La CCGVM dispose de 17 réservoirs représentant une capacité totale de stockage de 8 485 m³.

Réservoirs	Capacité de stockage (m ³)
Réservoir d'AVENAY VAL d'OR	400
Réservoir d'AY	1200
Réservoir d'AY MAREUIL - PRINCIPAL	500
Château d'eau de BOUZY	300
Château d'eau de CHAMPILLON - BEL AIR (2 cuves)	200
Réservoir de CHAMPILLON - les BARDELOTS (2 cuves)	120
Réservoir de CHAMPILLON - Lotissement-Mondettes (2 cuves)	250
Réservoir de DIZY (2 cuves)	2000
Réservoir de GERMAINE	260
Réservoir de MAREUIL SUR AY (2 cuves)	355
Réservoir de MUTIGNY	100
Réservoir de MUTIGNY (nouveau)	250
Réservoir de SAINT IMOGES	200
Réservoir d'HAUTVILLERS	450
Réservoir NANTEUIL LA FORET	300
Réservoir de TAUXIERES-MUTRY (2 cuves)	1000
Réservoir de TOURS-SUR-MARNE (2 cuves)	400
Capacité totale des réservoirs	8 485 m³

Les réservoirs sont nettoyés annuellement par les délégataires.

✓ Le réseau

Le linéaire de réseau d'adduction est de **224 028** mètres linéaires (hors branchements).

On dénombre environ 274 poteaux incendie et bouches de lavage.

Le nombre total de branchements est de **7 301** en 2023.

On dénombre encore au moins **205 branchements en plomb**. Il est à noter que ce chiffre représente les branchements en plomb identifiés.

La réalisation des enquêtes préalables aux travaux de renouvellement entraîne paradoxalement l'identification de branchements en plomb supplémentaires.

En 2023, **21 branchements en plomb ont été renouvelés** et 23 en 2022. Lors de travaux de voirie et réseaux, ils sont systématiquement renouvelés.

Il a également été renouvelé par le fermier en 2023 : 3 vannes, 4 branchements PEHD, 1 regard ISO et 15 robinets de prise en charge.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, compris entre 0 et 120, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement. Il est de 81 pour le contrat CCGVM et 66 pour le contrat de Nanteuil.

✓ Les compteurs

On dénombre environ **7367** compteurs dans le patrimoine du service. En 2023, **253** compteurs ont été renouvelés.

3 compteurs de sectorisation/production ont également été renouvelés.

La télérelève des compteurs d'eau est un objectif contractuel.

Elle permet aux abonnés de consulter leur consommation journalière sur internet ou encore d'être alertés immédiatement en cas de fuite.

Le nouveau contrat a permis d'équiper les dernières communes non équipées sur les précédents contrats.



Sur les 7 232 compteurs du contrat principal (hors Nanteuil-la-Forêt) : 92,6% sont équipés.

Les compteurs non équipés sont liés à la difficulté d'accès à certains compteurs situés en domaine privé, pour lesquels une prise de rendez-vous requiert la disponibilité du client à son domicile.

Le programme de renouvellement du système de télérelève a consisté cette année à remplacer 214 compteurs et 209 têtes émettrices du parc de compteurs télérelevés.

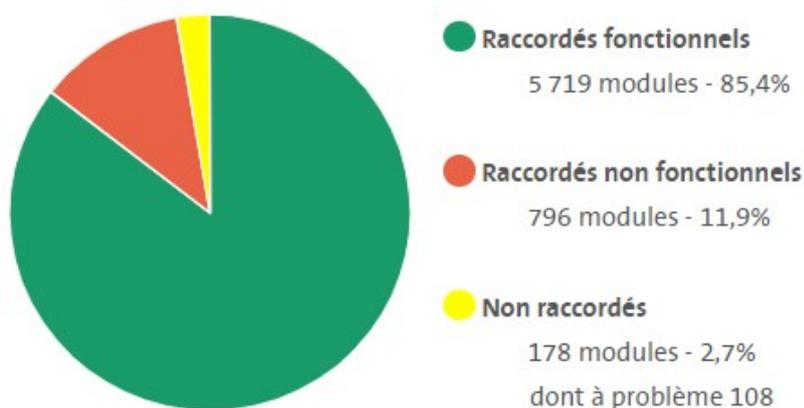
Ci-dessous est représenté un état du fonctionnement de la télérelève des compteurs sur le périmètre, faisant apparaître le fonctionnement efficace de 85,4 % des compteurs équipés.

Nombre de modules télé-relevé : 6 693

Vue simplifiée



Vue détaillée

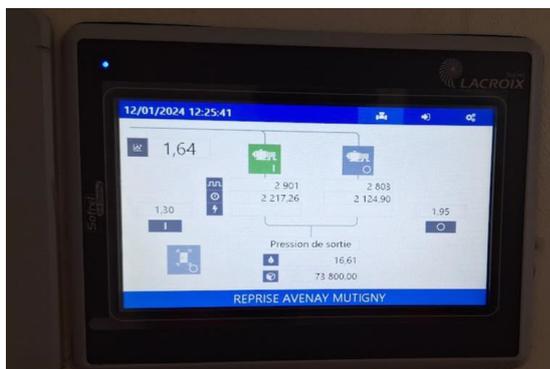


✓ **Le renouvellement réalisé par le fermier**

Les contrats de délégation comprennent un programme de renouvellement, et parfois d'investissement, des équipements à réaliser par les fermiers.

En 2023, les principaux travaux de renouvellement suivants ont été réalisés :

- Captage Ay-Mareuil : Renouvellement du compteur de production et de l'électrovanne de chloration
- Réservoirs de Champillon Bardelots, Champillon Mondettes et stations de reprise d'Avenay-Mutigny et Louvois : Renouvellement des télégestions



- Réservoir-reprise de Dizy :
Renouvellement préventif de la pompe n°1



- Station de reprise d'Avenay-Germaine :
Renouvellement des capteurs de pression

- Station de production de Tauxières-Mutry :

Renouvellement du ballon anti-bélier et d'une pompe de forage suite à défaillance :



- Station de surpression de Germaine - Ferme aux bœufs : Renouvellement des 2 pompes de surpression

- Réservoir de Tours-sur-Marne : renouvellement de compteurs et capteur de niveau

D'autre part, des travaux concrets de sécurisation des ouvrages de stockage d'eau potable, prévus au contrat, ont été réalisés en 2023 :

- Réservoir du Brunet à HAUTVILLERS : pose d'un capot de protection d'accès à l'eau, pose d'un garde-corps sur escalier et passerelle, pose d'un portillon à rappel automatique :



- Réservoir de GERMAINE : pose d'un garde-corps périphérique afin de sécuriser l'accès à la cuve

- Réservoir principal d'AY-MAREUIL : pose d'un capot et d'un portillon à rappel automatique

- Réservoir d'AY : pose d'une plateforme d'accès aux vannes de vidange, d'une passerelle de chevauchement des conduites, d'une échelle à crinoline et d'un portillon à rappel automatique :



- Réservoir de MAREUIL-SUR-AY : pose d'une plateforme, d'une échelle à crinoline d'accès aux cuves et de deux échelles de descente dans les cuves

- Réservoir d'AVENAY-VAL D'OR, pose d'une échelle de descente dans la chambre des vannes, d'une échelle à crinoline d'accès à la plateforme, d'un garde-corps et de capots de protection :



- Réservoir de CHAMPILLON Bel air : pose d'un portillon à rappel automatique

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'eau potable est estimée à **14 572 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **7 033** en 2023.

Le nombre d'abonnés du service eau est réparti ainsi :

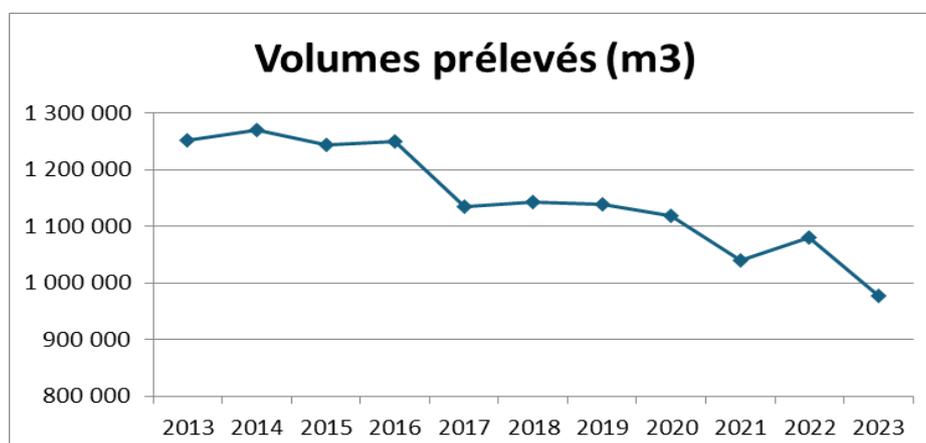
ABONNES EAU	2021	2022	2023
Ambonnay	517	526	527
Avenay Val d'Or	458	459	460
Aÿ-Champagne	2295	2310	2320
Bouzy	506	510	512
Champillon	258	257	265
Dizy	734	736	753
Fontaine sur Aÿ	147	151	149
Germaine	247	246	252
Hautvillers	393	395	403
Mutigny	104	98	103
Nanteuil-la-Forêt	129	130	131
Saint Imoges	155	155	156
Tours-sur-Marne	663	665	669
Val-de-Livre	327	330	333
TOTAL	6933	6968	7 033

1.4. Volumes produits et distribués

✓ Les volumes prélevés

Volumes prélevés (m ³)	2021	2022	2023
Installation de production d'eau d'AY MAREUIL	715 639	701 062	683 072
Pompage de TAUXIERES-MUTRY	324 219	379 256	293 341
TOTAL	1 039 858 m³	1 080 318 m³	976 413 m³

Globalement, les volumes prélevés sont à la baisse en raison principalement d'une amélioration des rendements (diminution des fuites).



✓ **Les volumes achetés à d'autres collectivités**

Le volume acheté à des collectivités extérieures en 2023 est de **82 708 m³**.

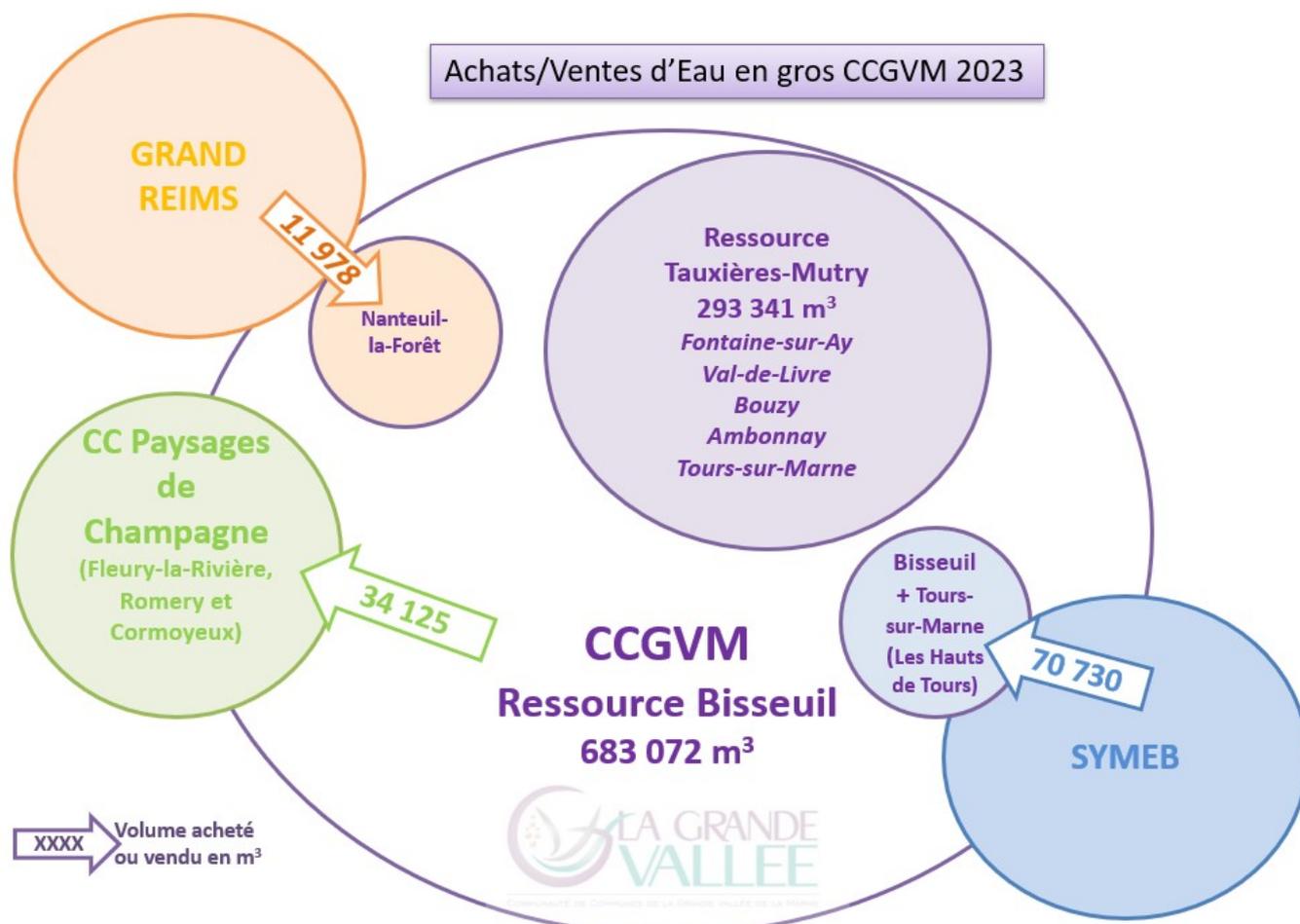
Volumes Achetés (m3)	2021	2022	2023
SIDEP de la Vallée du Brunet	73 828	97 600	/
Syndicat Mixte des Eaux de Bisseuil	101 824	73 008	70 730
Grand Reims	11 872	11 588	11 978
TOTAL	187 524 m³	182 196 m³	82 708 m³

Suite à la dissolution du Syndicat de la Vallée du Brunet, l'achat d'eau pour l'alimentation d'HAUTVILLERS a pris fin au 31/12/2022.

Il existe un achat d'eau au Grand Reims depuis 2017 pour la commune de Nanteuil-la-Forêt suite à la dissolution du syndicat du Rouillat. La ressource est le captage de CHAMPFLEURY sur la commune de Villers aux Nœuds. En l'absence d'outil de mesure, ce volume ne tient pas compte du hameau de la Presle.

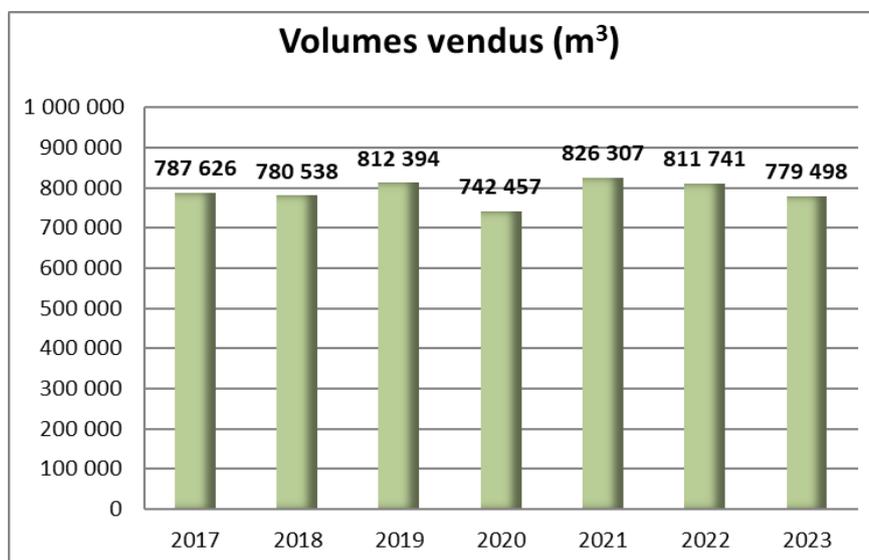
L'achat d'eau au SYMEB est réalisé pour l'alimentation de la commune de Bisseuil et du lotissement les Hauts de Tours à Tours-sur-Marne.

Le schéma suivant matérialise l'ensemble des productions, achats et ventes d'eau en gros :



✓ Les volumes vendus

Le volume total facturé client est relativement stable depuis plusieurs années. Il est de **779 498 m³** en 2023 contre 811 741 m³ en 2022.



De plus, des volumes sont vendus en gros à d'autres services d'eau potable :

- la CC des Paysages de Champagne pour les communes de ROMERY, FLEURY LA RIVIERE et CORMOYEUX : 34 125 m³
- Epernay Agglo (par DIZY) pour les communes de MAGENTA et EPERNAY (à l'occasion de travaux) : 251 m³

Le détail des volumes vendus par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Volumes Vendus (m ³)	2021	2022	2023
Ambonnay	56 312	49 790	48 414
Avenay Val d'Or	49 199	48 267	47 806
Aÿ-Champagne	280 405	291 996	268 380
Bouzy	65 452	48 758	51 917
Champillon	38 143	45 827	41 329
Dizy	93 539	87 510	87 413
Fontaine sur Aÿ	16 126	15 623	15 148
Germaine	23 274	21 817	22 178
Hautvillers	41 218	45 149	43 078
Mutigny	9 526	15 314	20 588
Nanteuil-la-Forêt	11 872	11 588	11 978
Saint Imoges	14 167	17 352	12 958
Val-de-Livre	37 462	33 185	36 620
Tours-sur-Marne	89 612	79 565	71 691
TOTAL	826 307	811 741	779 498

1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes

Le rendement de réseau d'eau potable est de **83,4 %*** en 2023 ce qui respecte largement les objectifs contractuels (79,65 % à atteindre en 2023).

L'indice linéaire de perte est de **2,19 m³/jr/km** et l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,97 m³/jr/km**.

Le délégataire consacre de nombreuses heures à la recherche de fuites.

L'analyse des données des appareils de mesure mis en place ainsi que des prélocalisateurs de fuites prévus au contrat permet de mieux cibler les zones géographiques à privilégier lors des campagnes de recherches de fuites.

En 2023, 181 575 mètres linéaires de réseau ont été écoutés sur l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année, 88 fuites ont été réparées sur l'ensemble du périmètre dont 31 sur branchements, 6 sur canalisations, 50 aux compteurs, 1 sur équipements.

En 2023 des travaux prévus au contrat visant à améliorer la sectorisation des communes d'AY-CHAMPAGNE ET HAUTVILLERS ont été réalisés avec l'installation de plusieurs débitmètres.



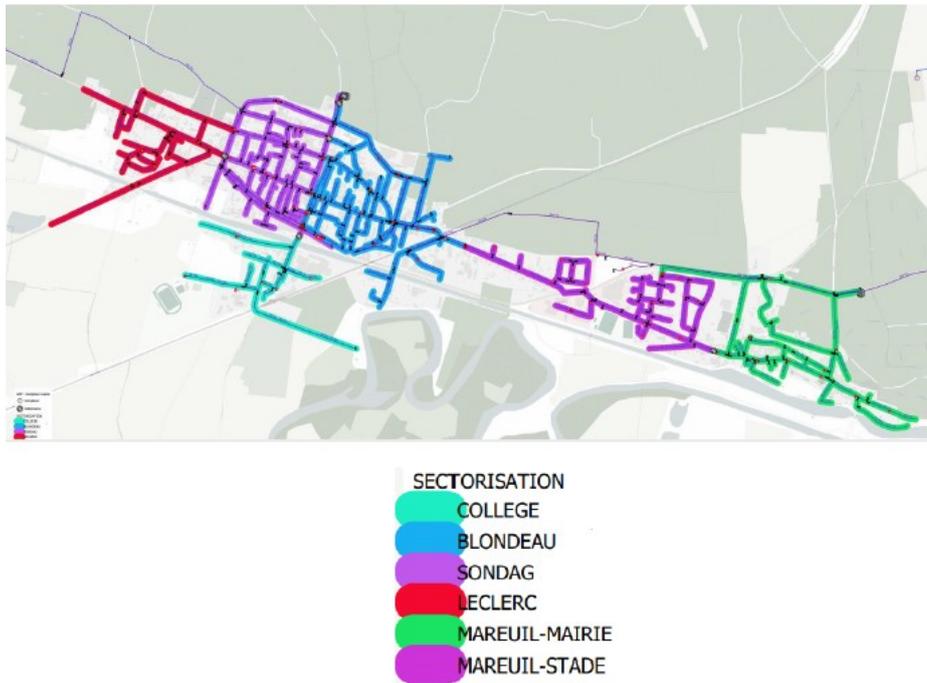
Le découpage ainsi obtenu permet une surveillance plus ciblée de l'apparition des défaillances, par les outils numériques utilisés par VEOLIA au quotidien.

*Le mode de calcul du rendement des réseaux est le suivant :

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100,

(volume consommé autorisé = volume comptabilisé (ramené à 365 jours) + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau)

Par l'implantation de 5 débitmètres sur les réseaux d'AY et MAREUIL-SUR-AY, 7 secteurs de distribution ont été définis :



La sectorisation d'Hautvillers a été achevée, avec l'existence de 8 secteurs :



1.6. Qualité de l'eau distribuée

55 prélèvements ont été analysés en 2023 dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Le délégataire effectue également des mesures supplémentaires d'autocontrôle.

Le taux de **conformité microbiologique est de 98,18 %** sur l'année 2023.

Un résultat non-conforme a en effet été constaté sur un prélèvement du 05/05/2023 réalisé à Bisseuil, malgré un taux de chlore conforme aux consignes. L'existence d'un robinet mitigeur sur lequel le prélèvement a été effectué est probablement à l'origine de la non-conformité.

Le taux de **conformité physico-chimique est également de 98,18 %**.

La baisse du taux de conformité est liée à un résultat non-conforme sur le paramètre Chloridazone Desphényl (métabolite de l'herbicide Chloridazone), constaté sur un prélèvement du 04/08/2023 réalisé à la station de production d'Ay-Mareuil (Bisseuil), avec un résultat à 0,16 µg/L contre une limite de qualité fixée à 0,10 µg/L.

C'est l'unique non-conformité relevée sur ce paramètre depuis sa recherche en 2021.

Les recherches des nouveaux métabolites de pesticides Chlorothalonil R471811, analysés suite au rapport de l'ANSES, ont donné les résultats suivants :

- Station de production d'Ay Mareuil, prélèvement du 07/08/2023 : Chlorothalonil R471811 mesuré à 0,37 µg/L
- Station de production de Tauxières-Mutry, prélèvement du 07/08/2023 : Chlorothalonil R471811 mesuré à 0,038 µg/L

En mai 2024, après réexamen, le métabolite R471811 du chlorothalonil, jusqu'à présent considéré comme « pertinent », a été classé « non pertinent ». Ce métabolite relève désormais de la valeur indicative fixée par l'Anses de 0,9 µg/L.

Toutefois, la CCGVM a entamé une réflexion avec VEOLIA afin de lancer une étude pour envisager un système de traitement des pesticides.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Le niveau d'avancement est exprimé en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Cet indice est de 100 % pour les communes alimentées par la ressource de Bisseuil et de 82% pour les communes alimentées par la ressource de Tauxières-Mutry.

2) Assainissement

2.1. Chiffres clés

- 6 726 clients raccordés
- 12 stations d'épuration d'une capacité totale de 49 475 équivalents habitants
- 40 postes de relèvement
- 211 km de canalisations
- 91,7 % de conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- 92,2 tonnes de boues de station d'épuration évacuées (matière sèche)
- 14 km de réseaux curés
- 2 509 mètres linéaires de réseaux inspectés
- 163 contrôles de conformité

2.2. Patrimoine

✓ Stations d'épuration

La CCGVM dispose de 12 stations d'épuration représentant une capacité totale de 49 475 équivalents-habitants (eh).

Stations d'Épuration	Type	Capacité (Eh)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
AMBONNAY	Boues activées	1100	220
AVENAY VAL D'OR	Boues activées	1400	210
AY-MAREUIL-MUTIGNY	Boues activées	39 140	1930
BISSEUIL	Boues activées	750	100
BOUZY	Boues activées version SBR	2800	269
FONTAINE-SUR-AY	Micro-station biologique KLARO-SRB	350	52
GERMAINE	Lagunage	550	82
NANTEUIL-LA-FORET	Lagunage	240	34
LOUVOIS	Boues activées	600	90
TAUXIERES-MUTRY	Filtre à roseaux	400	60
TOURS-SUR-MARNE	Boues activées	2100	670
TOURS-SUR-MARNE ZAC	Filtres à roseaux	45	7
Capacité totale		49 475 eh	3724 m³/j

Les effluents domestiques et vinicoles des communes de DIZY, CHAMPILLON, HAUTVILLERS et SAINT-IMOGES sont acheminés vers la **station d'épuration de MARDEUIL** appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Epernay par le biais d'une convention.

La CCGVM a participé financièrement à la construction de l'ouvrage et les frais de fonctionnement sont pris en charge par VEOLIA dans le cadre du contrat de concession.

En 2023, les dépenses de renouvellement suivantes ont été effectuées dans le cadre des contrats d'affermage :

- Système d'Assainissement d'AMBONNAY :

- Renouvellement de la pompe de Relèvement 1 du PR Lotissement
- Renouvellement du motoréducteur pont racleur et accessoires



- Système d'Assainissement AY-MAREUIL-MUTIGNY :

- PR Ay Poinçonniers : Renouvellements des 2 pompes et de leurs pieds d'assises et de l'anti-Bélier
- PR Ay Gustave Moreau : Renouvellement Automate de Télégestion
- PR Ay Général Bechet : Renouvellement Pompe 1, jeux de poires et Automate de Télégestion
- PR Ay Canal : Renouvellement Automate de Télégestion
- PR Mareuil sur Ay – Stade : Renouvellement pompe 1
- Mareuil sur Ay CD1 : Renouvellement pompe 1 et sonde ultrason
- PR Mutigny Route d'Avenay : Renouvellement Pompe 1



- Renouvellement STEP :

Débitmètre recirculation

Pompe toutes eaux 1

Débitmètre Extraction des boues

Pompe 1 FeCl3

Installation nouveaux surpresseurs d'air

Pompe gaveuse sous centrif

Petit Agitateur 1

Petit Agitateur 2

Chauffage Pont roulant clarif

Eclairage halogène 500W

Système de détection d'intrusion



- Système d'assainissement d'AVENAY-VAL -D'OR:
- Renouvellement de la pompe 2 PR Corbet

- STEP BOUZY :
- Renouvellement Débitmètre bassin vendange (restitution)
- Renouvellement Pompe doseuse Chlorure ferrique
- Renouvellement Débitmètre eaux brutes
- Renouvellement Arrêts d'urgence
- Renouvellement de 3 vannes



- Système d'assainissement de FONTAINE-SUR-AY :
- PR Route d'Avenay : Renouvellement Pompe 1
- PR Pont de Pierre : Renouvellement Pompe 1 et jeux de poires

- STEP LOUVOIS :
- Renouvellement des pompes extraction et recirculation

- STEP TAUXIERES-MUTRY :

En raison de la présence d'hydrogène sulfuré en fond de lit planté de roseaux, les regards de sortie des étages ont connu une forte dégradation de par l'atmosphère corrosive engendrée. Ceux-ci ont été remplacés au titre du renouvellement.



✓ Le réseau

Le linéaire de réseau est d'environ **211 km** (hors branchements).

Il se décompose en 115 km de réseaux eaux usées gravitaires, 8 km de réseaux eaux usées en refoulement, 8 km de réseaux unitaires et 80 km de réseaux d'eaux pluviales.

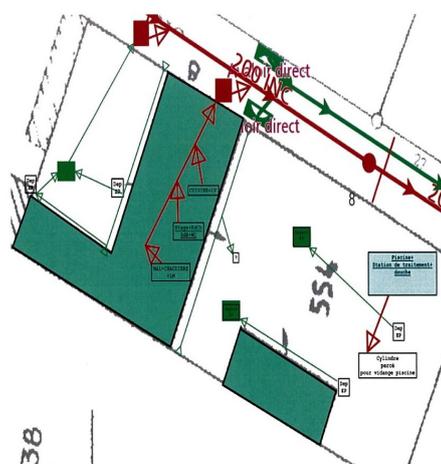
On dénombre 41 postes de relèvement des eaux usées et 11 déversoirs d'orage.

Le nombre total de branchements d'assainissement des eaux usées est de **4894**.

En 2023, **2509** mètres linéaires de réseaux ont été inspectés avec une caméra dans le cadre des contrats d'affermage.

163 contrôles de conformité des branchements ont été réalisés en 2022 par le fermier dont **51** se sont révélés non-conformes.

Ces contrôles, qui visent principalement à vérifier la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées, sont effectués obligatoirement à l'occasion des ventes immobilières ou en vue de lutter contre la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est de 29.

Cet indice, compris entre 0 et 100, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement.

✓ L'entretien du réseau

Le curage des réseaux est réalisé par le fermier de manière préventive et curative :

<u>Curages préventifs</u>	2022	2023
Nombre d'interventions	752	1 104
sur branchements	7	0
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	725	1 089
sur dessableurs	20	15
Longueur curée (ml)	21 325	13 969

Désobstructions	2021	2022	2023
Nbre d'intervention	33	45	29
sur branchements	10	28	13
sur canalisations	21	17	13
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	2	0	3
Longueur curée (ml)	966	38	359

Les travaux de réparation ou renouvellement suivants ont également été réalisés par le fermier :

- 15 cadres de tampon de regards et d'avaloirs ont été réparés ou rescellés
- 6 regards et boîtes de branchement ont été réparés
- 6 branchements ont été réparés par terrassement
- 2 réparations de collecteurs ont été réalisées par l'intérieur
- 4 tampons ont été mis à niveau
- 11 tampons de regards, 1 regard, 1 boîte de branchement et 2 avaloirs ont été renouvelés



Formation d'une cavité par la détérioration du collecteur à Hautvillers

2.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'assainissement collectif est estimée à **14 112 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6 726** en 2023.

L'assiette de redevance totale est de **738 181 m³** en 2023 contre 753 179 m³ en 2022.

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est réparti ainsi :

ABONNES ASSAINISSEMENT	2022	2023
Ambonnay	509	509
Avenay Val d'Or	446	447
Aÿ-Champagne	2279	2285
Bouzy	482	484
Champillon	251	259
Dizy	732	749
Fontaine sur Aÿ	90	88
Germaine	233	243
Hautvillers	373	384
Mutigny	94	99
Nanteuil la Forêt	115	115
Saint Imoges	144	145
Val-de-Livre	261	263
Tours-sur-Marne	653	656
TOTAL	6 662	6 726

2.4. Performance des ouvrages d'épuration

✓ Performance des ouvrages

Il est à noter que les stations d'épuration d'Avenay Val d'Or, Ay-Mareuil-Mutigny, Bouzy et Louvois traitent les effluents urbains mais également les effluents vinicoles par le biais de conventions de raccordement. Les autres ouvrages ne traitent que les effluents domestiques.

La conformité du système d'assainissement est évaluée par les services de police de l'eau au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) ainsi que des arrêtés individuels.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Au total, **102 bilans d'autosurveillance** ont été réalisés en 2023.

Ainsi, en 2023, le taux de conformité des bilans des ouvrages d'épuration est de **91,65 % au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux individuels des ouvrages.**

Pour les ouvrages supérieurs à 2000 eh, il est de 93,42%.

LEXIQUE :

DCO : Demande Chimique en Oxygène (Matières Organiques)

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène (Matières Organiques)

MES : Matières en suspensions

NTK: Azote Total KJELDAHL

NGL: Azote Global

Ptot : Phosphore Total

✓ STEP D'AMBONNAY

La station est non conforme à l'arrêté préfectoral en 2023. En effet, 3 non-conformités ont été observées (2 dépassements sur le paramètre MES et un sur le paramètre NGL).

La CBPO (Charge Brute de Pollution Organique) dépasse la capacité nominale de la station sur le bilan du 05/12/2023.

Le cabinet CEREG a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de traitement. Les études sont en cours.

✓ STEP D'AVENAY VAL D'OR :

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en 2023.

La CBPO est largement supérieure à la capacité nominale de la station, en raison de la concentration en DBO5 du prélèvement en période de vendanges. Cependant, ce prélèvement a été réalisé en entrée station, et ne reflète pas la charge réelle qui a été appliquée au bassin de traitement, les effluents étant stockés dans des bassins puis restitués au traitement en fonction de sa capacité.

La station n'a donc pas été surchargée.

Il est prévu d'interconnecter le système d'assainissement de Fontaine-sur-Ay sur la STEP d'Avenay-Val-d'Or.

✓ SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AY-MAREUIL :

La CBPO de 2023 est inférieure à la capacité nominale de la station, ce qui indique le bon dimensionnement du traitement, apte à assimiler la pointe organique des vendanges sans stockage amont.

La station est non conforme en performance en raison de l'existence d'une non-conformité rédhibitoire en phosphore survenue le 14/09/2023, en période de démarrage des vendanges. Cet incident est survenu alors que le mode de fonctionnement de la station venait d'être basculé en mode contact-stabilisation, phase au cours de laquelle la déphosphatation physico chimique pourtant fonctionnelle n'a pas fourni un abattement suffisant. Dans la mesure où la concentration en eau brute sur cette journée est habituelle, il est possible qu'un relargage brutal de phosphore ait été occasionné par le changement de mode de fonctionnement. En réaction à ce constat, le dosage du chlorure ferrique a été largement augmenté dans l'attente du retour à un rejet conforme, et une mesure supplémentaire d'autosurveillance a été opérée le 26/09/2023, indiquant un retour à la normale.

✓ STEP DE BISSEUIL

La CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station.

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet, sur la base du seul bilan d'autosurveillance réalisé. Toutefois, ces résultats sont à prendre avec prudence, car ils restent aléatoires en période de pluie ou de hautes eaux. En effet, lors de ces périodes, les débits qui transitent par le système de traitement lessivent la station de sa biomasse.

L'étude diagnostique réalisée par le bureau d'études SOGETI en 2017-2018 a préconisé une reconstruction de la station d'épuration ainsi que des travaux de réhabilitation sur les réseaux en vue de limiter les apports d'eaux parasites.

✓ STEP DE BOUZY :

La station est conforme tant en fréquence qu'en niveau de rejet. La CBPO est supérieure à la capacité nominale de la station, à hauteur de 176 %. La surcharge est survenue le 08/02/2023, en dehors de la période des vendanges pendant laquelle le flux de pollution est limité par le contrôle de la DCO en admission du traitement. La surcharge, sans doute ponctuelle et d'origine vinicole, est visible au rejet par une dégradation de la qualité du traitement de l'azote, avec un bilan toutefois conforme. En période des vendanges, la limitation de la charge appliquée à hauteur de la capacité de la station est efficace par l'utilisation du capteur en ligne de DCO, ce qui permet l'automatisation de la gestion de la charge organique.

✓ STEP DE FONTAINE SUR AY :

Les performances épuratoires ne permettent pas la conformité des rejets. La CBPO en 2023 est inférieure à la capacité nominale et faible par rapport à la population collectée. Un arrêté préfectoral en date du 10/12/2019 a mis en demeure la CCGVM de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système à commencer par la réalisation d'une étude diagnostique. Cette étude a eu lieu en 2021 et l'échéancier des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'une délibération en date du 07/04/2022. La solution retenue est un raccordement au système d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or. Le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

✓ LAGUNE DE GERMAINE

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet. La CBPO de 2023 est conforme au dimensionnement de la station de lagunage. Les conclusions de l'étude menée par SOGETI en 2018 ont mis en évidence la présence d'une source dans le réseau de collecte qui augmente les volumes sur la station et diminue les temps de séjour dans les bassins. Le programme de travaux issu de l'étude préconise principalement la suppression des eaux claires parasites permanentes ainsi qu'une réhabilitation de la station. La déconnexion de cette source a eu lieu début 2023.

✓ STEP DE LOUVOIS

La station est conforme à l'arrêté préfectoral tant en fréquence qu'en niveau de rejet. La CBPO est nettement inférieure à la capacité nominale de la station, sur la base d'un seul bilan réalisé.

✓ LAGUNE DE NANTEUIL LA FORET

La station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et niveau de rejet. La charge organique reçue est, cette année, conforme au dimensionnement de la station, et supérieur aux charges mesurées les années précédentes.

✓ FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE TAUXIERES-MUTRY

Le débit de référence est conforme au dimensionnement hydraulique de la station. La CBPO se rapproche cette année du dimensionnement de la station. La station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et en niveau de rejet.

✓ STEP DE TOURS SUR MARNE

Le chantier de reconstruction de la station s'est terminé en 2023. Le basculement sur la nouvelle station a eu lieu en mai 2023.

Sur l'ancienne station pour le premier semestre 2023, la CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station. La station est non conforme à l'arrêté préfectoral en niveau de rejet.

La nouvelle station est conforme à l'arrêté préfectoral en fréquence et en niveau de rejet. Les huit bilans réalisés sont conformes. La CBPO est inférieure à la capacité nominale de la station.

La moyenne globale de la conformité des bilans d'autosurveillance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales (pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage) est de **91,65 %** :

STEP	Nombre de bilan annuel	Nombre de bilan conforme	% conformité	Charge moyenne DBO5	Pondération charge
AMBONNAY	12	9	75%	47,21	0,06
AVENAY VAL D'OR	4	4	100%	58,10	0,07
AY-MAREUIL-MUTIGNY	53	50	94%	448,37	0,56
BISSEUIL	1	1	100%	19,22	0,02
BOUZY	12	12	100%	71,79	0,09
FONTAINE-SUR-AY	1	0	0%	14,84	0,02
GERMAINE	4	4	100%	14,52	0,02
NANTEUIL-LA-FORET	1	1	100%	13,50	0,02
LOUVOIS	1	1	100%	5,28	0,01
TAUXIERES	1	1	100%	18,00	0,02
TOURS-SUR-MARNE	12	10	83%	87,99	0,11
TOTAL	102	93	91%	798,81	1,00

Les rendements épuratoires moyens des stations en 2023 sont les suivants :

Rendement épuratoire	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Ptot
AMBONNAY	94,3%	97,3%	87,9%	93,6%	84,6%	70,0%
AVENAY VAL D'OR	97,3%	99,2%	98,7%	97,1%	94,5%	77,2%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	97,5%	99,3%	98,5%	96,6%	95,3%	91,6%
BISSEUIL	93,5%	97,1%	94,5%	63,0%	62,7%	65,8%
BOUZY	97,1%	99,3%	92,8%	88,5%	88,2%	91,1%
FONTAINE-SUR-AY	75,0%	17,9%	73,9%	66,4%	66,2%	78,8%
GERMAINE	91,7%	98,4%	94,2%	58,6%	58,0%	39,1%
LOUVOIS	94,8%	98,7%	97,3%	96,7%	96,5%	94,2%
NANTEUIL	91,2%	95,4%	72,5%	31,6%	28,0%	37,5%
TAUXIERES-MUTRY	93,5%	99,0%	99,2%	99,0%	29,6%	27,4%
TOURS ANCIENNE (janvier-avril)	81,7%	88,8%	78,4%	97,5%	88,4%	63,5%
TOURS NOUVELLE (mai-décembre)	98,4%	99,4%	99,7%	96,0%	82,8%	97,9%

2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

En 2023, **92,9 tonnes** de boues (matières sèches) ont été évacuées des systèmes d'épuration de la CCGVM :

Boues évacuées	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)
AMBONNAY	3,9	0,2	5,1%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	479,6	91,5	19,1%
TOURS-SUR-MARNE	83,0	0,5	0,6%

Les boues sont évacuées à **100% vers des filières conformes à la réglementation**.

Les boues des stations d'Ay-Champagne et Tours-sur-Marne sont traitées en compostage.

Le volume de stockage des boues de la station de Tours-sur-Marne était en effet insuffisant. Le recours à la déshydratation mobile était nécessaire.

Les boues des autres stations d'épuration sont normalement épandues en agriculture selon des plans d'épandages réglementaires.

2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas complètement en place sur la CCGVM.

Il est à noter que le territoire est en très grande majorité desservi par l'assainissement collectif.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est de 15%. Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La mise en place de ce service fera prochainement l'objet d'une mise en concurrence en vue de retenir une entreprise en prestation de service. Il s'agira également à ce titre de réfléchir à un règlement du service et à son prix.

Le service eau-assainissement assure tout de même les contrôles sur les installations neuves afin de s'assurer de la conformité des installations nouvellement construites.

Quelques contrôles sont réalisés par des bureaux d'études en cas de vente immobilière.

Ainsi, 7 avis ont été donnés sur la conception d'installations et 1 installation a été contrôlée sur la bonne exécution des travaux en 2023 sur le territoire de la CCGVM. 2 contrôles ont également eu lieu dans le cadre de ventes immobilières.

Les zonages d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or, Ay, Champillon, Dizy, Fontaine-Sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mareuil-Sur-Ay, Mutigny, Nanteuil-La-Forêt, Saint-Imoges et Tauxières-Mutry ont été approuvés par le conseil communautaire en 2012 à l'issue d'une enquête publique. La commune de Tours-sur-Marne était quant à elle déjà dotée d'un zonage approuvé.

Le zonage d'assainissement de la commune d'Ambonnay a été approuvé en janvier 2022.

Ces zonages d'assainissement délimitent pour chaque commune les zones en assainissement collectif et celles en assainissement non collectif.

Il reste 3 communes non pourvues de zonage : Bisseuil (en cours avec la révision du zonage d'Ay-Champagne), Bouzy et Louvois. Ces études devront être engagées rapidement.

C. INDICATEURS FINANCIERS

1) Prix de l'Eau

Le prix de l'eau est depuis le 01/01/2023 le même sur toute la CCGVM à l'exception de la commune de Nanteuil-la-Forêt qui dépend toujours du contrat d'affermage AEP de l'ex-syndicat du Rouillat. Les tarifs présentés sont ceux appliqués au 1^{er} janvier de l'année N+1 soit au 01/01/2024.

✓ Part Eau Potable

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part distribution de l'eau :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Part Agence de l'Eau		Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Préservation des ressources en eau /m ³	Lutte contre la pollution /m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen /m ³
CCGVM (Hors Nanteuil-la-Forêt)	68,10 €	0,5190 €	0,4910 €	0,0895 €	0,2200 €	226,44 €	238,89 €	1,99 €
Nanteuil-la-Forêt	53,80 €	1,3075 €	0,4910 €	0,1116 €	0,2200 €	309,41 €	326,43 €	2,72 €

✓ Part Assainissement

Détail d'une facture de 120 m³ pour la part collecte et traitement des eaux usées :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Agence de l'Eau	FACTURE 120 m3		
	Abonnement	Consommation /m ³	Consommation /m ³	Modernisation du réseau de collecte/m ³	Total HT pour 120 m ³	Total TTC pour 120 m ³	Prix TTC moyen/m ³
CCGVM	30,82 €	0,8860 €	0,7800 €	0,1850 €	252,94 €	278,23 €	2,32 €

✓ **Prix global de l'Eau (Eau Potable et Assainissement)**

	AEP Total TTC pour 120 m³	ASSAINISSEMENT Total TTC pour 120 m³	TOTAL 120 m³	Prix de l'Eau TTC au m³
CCGVM	238,89 €	278,23 €	517,13 €	4,31 €
Nanteuil-la-Forêt	326,43 €	278,23 €	604,66 €	5,04 €

Depuis le 01/01/2021 et la fin de nombreux contrats de délégation, le prix de l'eau est donc en grande partie harmonisé sur le territoire de la Communauté de Communes. Seul subsiste le contrat AEP de l'ancien syndicat du Rouillat (Nanteuil-la-Fôret).

Le prix est donc de **4,31 € TTC pour la majorité des communes et 5,04 € TTC** du mètre cube (prix pour 120 m³) pour la commune de Nanteuil-la-Forêt.

Le prix moyen de l'eau est de 4,52 € TTC/m³ au niveau national (donnée au 01/01/2023).

✓ **Evolution du prix de l'Eau**

L'évolution du prix de l'eau entre 2023 et 2024 est de **+4,05 %** pour la majorité des communes. Elle est de + 3,52% pour Nanteuil-la-Forêt.

Les nouveaux contrats de concessions ont entraîné une baisse du prix de l'eau en 2020 sur de nombreuses communes (aux alentours de 4%).

Le prix était en augmentation modérée jusqu'en 2022 mais les services d'eau et d'assainissement n'ont pas été épargnés par l'inflation, notamment du prix de l'énergie des fournitures et des travaux, et on observe donc une forte augmentation des coûts d'exploitation depuis 2022.

Le tarif de la surtaxe eau de la CCGVM a été maintenu depuis 2021 et celui de la surtaxe assainissement, qui avait augmenté progressivement ces dernières années pour financer les mises en conformité, a été maintenu en 2024.

2) Compte Administratif 2023

2.1. Budget Eau Potable

✓ Section d'Exploitation

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2023, est de **195 223,15 €** :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Dépenses de fonctionnement (<i>achat d'eau, étude</i>)	12 742,44 €
Charges de personnel	Poste de secretariat	43 289,84 €
Charges d'intérêts	Remboursement des intérêts d'emprunts	33 546,83 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Dotations aux amortissements des réseaux</i>	<i>105 644,04 €</i>
TOTAL		195 223,15 €

**écritures comptables*

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **619 406,96 €** :

Libellés	Détail	Montant
Taxes et redevances	Surtaxe et redevances Eau	390 022,85 €
Résultat d'exploitation reporté	Excédent d'exploitation reporté	170 200,11 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	<i>59 184 €</i>
TOTAL		619 406,96 €

**écritures comptables*

✓ Section d'Investissement

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2023, se sont élevées à **576 862,87 €**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Libellés	Détail	Montant
Emprunts et dettes assimilées	Remboursement d'emprunts	103 972,64 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	413 706,24 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	<i>59 184,00 €</i>
TOTAL		576 862,87 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Eau potable est présenté ici :

▫ Allée du Parc à Mareuil.....	161 348,63 €
▫ Rue de Reims à Dizy.....	101 015,80 €
▫ Rue Pasteur à Champillon.....	92 323,24 €
▫ Rue Charles de Gaulle à Bouzy	50 414,28 €
▫ RD 37 et RD 19 à Ambonnay	4 717,37 €
▫ Branchement RD 9 à Val de Livre	2 386,91 €
▫ Rue de la Tuilerie à Mutigny	1 500,00 €
TOTAL.....	413 706,24 €

La somme globale des recettes d'investissement réalisées en 2023, s'élève à **893 027,04 €** :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Affectation du résultat	385 666,10 €
Subventions d'investissement	Subvention AEP Département	102 326,00 €
Résultat d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté	299 390,90 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	105 644,04 €
TOTAL		893 027,04 €

**écritures comptables*

2.2. Budget Assainissement

✓ Section d'Exploitation

Le total des dépenses d'exploitation réalisées sur l'exercice 2023, est de **371 108,93 €** :

Libellés	Détail	Montant
Charges à caractère général	Diverses dépenses de fonctionnement (<i>frais divers</i>)	235,20 €
Charges de personnel	Frais de personnel	65 692,04 €
Charges financières	Remboursement des intérêts des emprunts	45 921,29 €
Charges exceptionnelles	Régularisations comptables	417,92 €
Autres charges de gestion courante	Reversement de Primes épuration aux établissements vinicoles	5 663,68 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	253 178,80 €
TOTAL		371 108,93 €

**écritures comptables*

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **880 977,73 €** :

Libellés	Détail	Montant
Résultat de fonctionnement reporté	Excédent de fonctionnement 2022	106 034,34 €
Taxes et redevances	Surtaxe et reversements des communes	553 587,88 €
Subventions d'Exploitation	Primes d'épuration Agence de l'Eau et subvention boues COVID	62 938,66 €
Produits divers de gestion courante	Participation viticulteurs fonctionnement STEP	1 932,48 €
Atténuation de charges		670,00 €
Produits exceptionnels	Régularisation d'écriture	789,37 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions</i>	<i>155 025,00 €</i>
TOTAL		880 977,73 €

**écritures comptables*

✓ Section d'Investissement

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2023 se sont élevées à **1 818 532,05 €** :

Libellés	Détail	Montant
Emprunts et dettes assimilées	Remboursements d'emprunts	245 895,18 €
Opérations d'équipements	Dépenses réelles de travaux	1 348 141,19 €
Solde d'exécution reporté		69 470,68 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	<i>155 025,00 €</i>
TOTAL		1 818 532,05 €

**écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Assainissement est présenté ici :

▫ Reconstruction STEP de Tours s/Marne	854 012,50 €
▫ Rue Pasteur à Champillon	192 276,01 €
▫ Rue de Reims à Dizy	153 833,13 €
▫ Etude diagnostique Aÿ / Mareuil / Mutigny	59 215,00 €
▫ Etude diagnostique STEP Ambonnay	36 874,00 €
▫ Rue Charles de Gaulle à Bouzy	20 846,37 €
▫ Rue Basse du Faubourg et chemin de Halage à Tours s/Marne	11 871,22 €
▫ Pose de disconnecteurs sur STEP	6 329,55 €
▫ Branchement RD 9 Val de Livre	5 468,55 €
▫ RD 37 et RD 9 à Ambonnay	4 454,86 €
▫ Étude diagnostique assainissement Fontaine + Avenay	2 960,00 €
TOTAL.....	1 348 141,19 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2023, s'élève à **1 185 760,48 €** :

Libellés	Détail	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	Affectation du résultat de l'exercice 2022	493 182,68 €
Subventions d'investissement	Subventions Agence de l'eau, Etat, Département	419 199,00 €
Emprunts	Avance Agence de l'eau	20 200,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	253 178,80 €
TOTAL		1 185 760,48 €

**écritures comptables*

2.3. Budget Principal

Les dépenses et recettes concernant les **eaux pluviales et la défense incendie** sont réalisées sur le budget principal.

✓ Section de Fonctionnement

La gestion des eaux pluviales ne fait pas l'objet de recettes issues de la facture d'eau. La CCGVM verse à l'exploitant des rémunérations spécifiques pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales. En 2023, le total des rémunérations versées au délégataire s'est élevé à **311 597,08 €**.

✓ Section d'Investissement

Les **dépenses d'investissement** réalisées en 2023 pour la gestion des eaux pluviales et la sécurité incendie sont détaillées ci-après :

EAUX PLUVIALES :

□ Rue de Reims à Dizy	166 436,07 €
□ Allée du Parc à Mareuil s/Aÿ	173 610,43 €
□ Rue Charles de Gaulle à Bouzy	84 945,35 €
□ Rue Pasteur à Champillon	259 270,48 €
□ RD 37 et RD 19 à Ambonnay	70 899,95 €
□ Travaux d'eaux pluviales à Val de Livre	1 526,90 €
□ Avaloir rue du Château à Nanteuil la Forêt	5 006,81 €

TOTAL **761 695,99 €**

SECURITE INCENDIE :

□ Acquisition de matériel (Véhicule et divers)	6 439,80 €
□ Poteaux d'incendie divers	17 055,86 €

TOTAL **23 495,66 €**

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

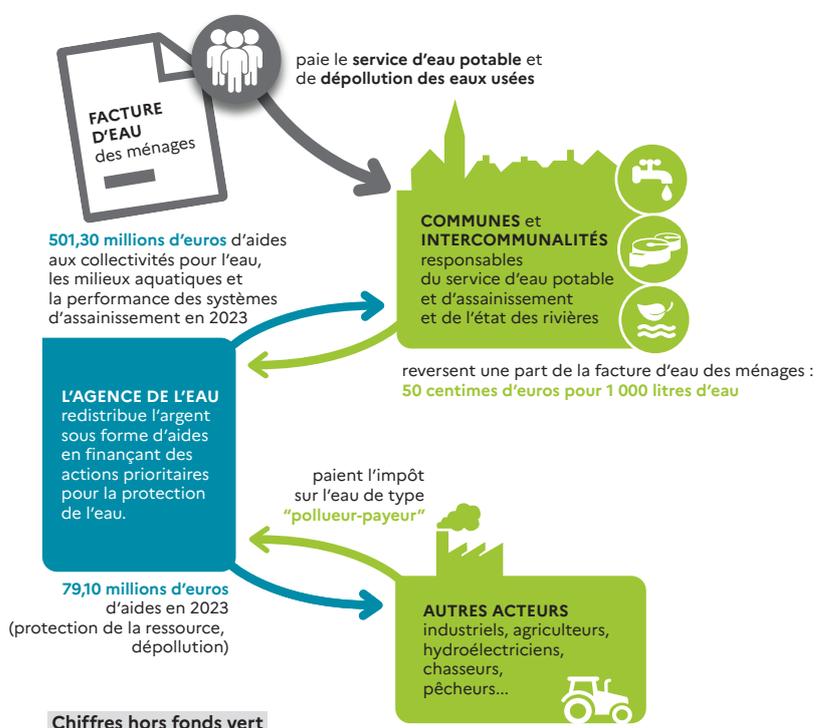
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

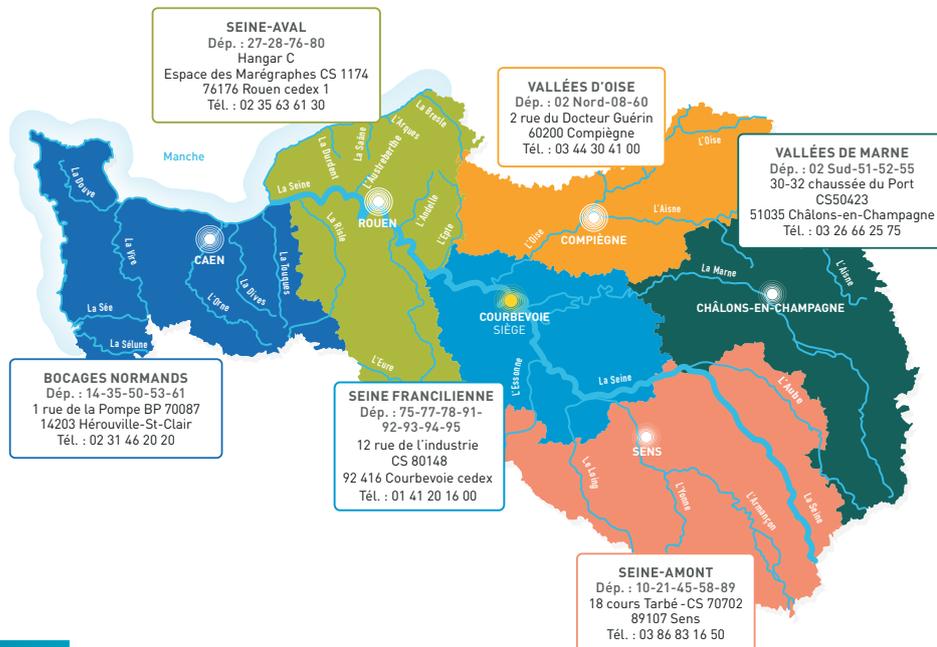
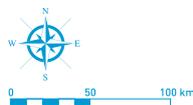
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.